



**Pour que les salariés prennent
le contrôle
de la représentation du personnel**

Appel à candidature

Sections ERAMET
N° 003 19 février 2018

Elections à ERAMET RESEARCH – ERAMET INGENIERIE

Scrutin du 9 mars au 15 mars 2018

A l'occasion des élections professionnelles de mars 2018 qui détermineront les syndicats habilités à négocier les accords d'entreprise, le syndicat SM-TE ouvre ses listes à tous les salariés, femmes ou hommes, soucieux de la communauté de travail et du devenir du Groupe ERAMET.

Les ordonnances travail de 2017 vont transformer le rôle des syndicats dans l'Entreprise

Le code du travail est réformé, nous en connaissons maintenant les termes. **Tout le monde a compris qu'il est réécrit par les DRH des grands groupes, pour faciliter le travail des DRH des grands groupes.**

L'agilité des uns se fera sur la précarité des autres.

Une ère nouvelle s'ouvre désormais

Nouveau code du travail, nouveau dialogue social. La généralisation du *Comité Social et Economique* (CSE) donne le coup de grâce aux instances officielles qui régissaient le « dialogue social » dans l'Entreprise : comme le Comité d'Entreprise (CE), ou la Délégation Unique du Personnel (DUP).

Une ère nouvelle s'ouvre chez ERAMET : les élections pour la représentation du personnel qui auront lieu du 9 mars au 15 mars seront l'occasion d'un grand renouveau : nouvelles instances, ouverture aux femmes à la faveur de la loi Rebsamen.

Pour que les changements engagés par la loi El-Khomri et aggravés par les ordonnances travail de Président Macron, porteur de renouveau autant que de menaces, ne se transforment pas en grande catastrophe pour le salarié, celui-ci doit s'engager syndicalement sans attendre :

➤ **La tentation existe d'attendre encore un peu pour voir ?**

➤ **La réponse est NON !**

La nouvelle instance va démarrer très vite, et **dans ce contexte, le contrôle des syndicats, soit par les salariés soit par le patronat, est un enjeu crucial à court terme.**

Le SM-TE ouvre ses listes de candidats à toutes les femmes et tous les hommes qui conçoivent la représentation du personnel comme un service aux autres, soit pour être élu(e), soit pour compléter les listes en tant que soutien.

Principales conditions pour être candidat(e) si on est salarié(e) d'ERAMET :

- Etre inscrit(e) sur les listes électorales des sociétés ERAMET RESEARCH ou ERAMET INGENIERIE
- Avoir un an d'ancienneté à la date du scrutin de mars 2018

Principales conditions pour être candidat(e) si on est salarié(e) prestataire :

- Avoir opté pour l'exercice du droit de vote au sein des sociétés d'ERAMET
- Etre présent depuis au moins 24 mois continus dans les locaux d'ERAMET

Date limite pour être candidat(e) : mardi 20 février 2018 avant 17h00

(pour nous permettre de finaliser le dépôt auprès de la DRH qui doit se faire impérativement le 21 février avant midi)

A retourner à : sm-te@travaillonsensemble.org

1) Je communique mon adresse mail personnelle pour me tenir informé(e) des positions et actions du SM-TE :

Nom : _____ Prénom : _____ Mail personnel : _____

2) Je souhaite rencontrer un responsable du syndicat SM-TE

3) Je souhaite être candidat ou candidate du syndicat SM-TE aux élections professionnelles

Vous adhérez à notre action ? Soutenez-la et devenez membre SM-TE

Pour permettre au plus grand nombre de se réappropriier le syndicalisme, le syndicat SM-TE s'oblige dans ses statuts à être financé uniquement par ses adhérents pour garantir d'être sous leur contrôle et au service de leur représentation, et s'interdit tout financement d'origine patronale ou politique.

Bulletin d'adhésion et de soutien : www.travaillonsensemble.org cotisation annuelle : 30 à 50 €

Siège social : 6 bis rue de la Paroisse, 78000 VERSAILLES

Contact : 06.98.05.13.80 sm-te@travaillonsensemble.org www.travaillonsensemble.org